

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION  
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 78-31**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 8 avril 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 78-31 intitulé :

**« Règlement modifiant le règlement numéro 78 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Repentigny ».**

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 9<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

Le greffier,



M<sup>e</sup> Marc Giard, OMA, avocat